

NOTES :
 TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

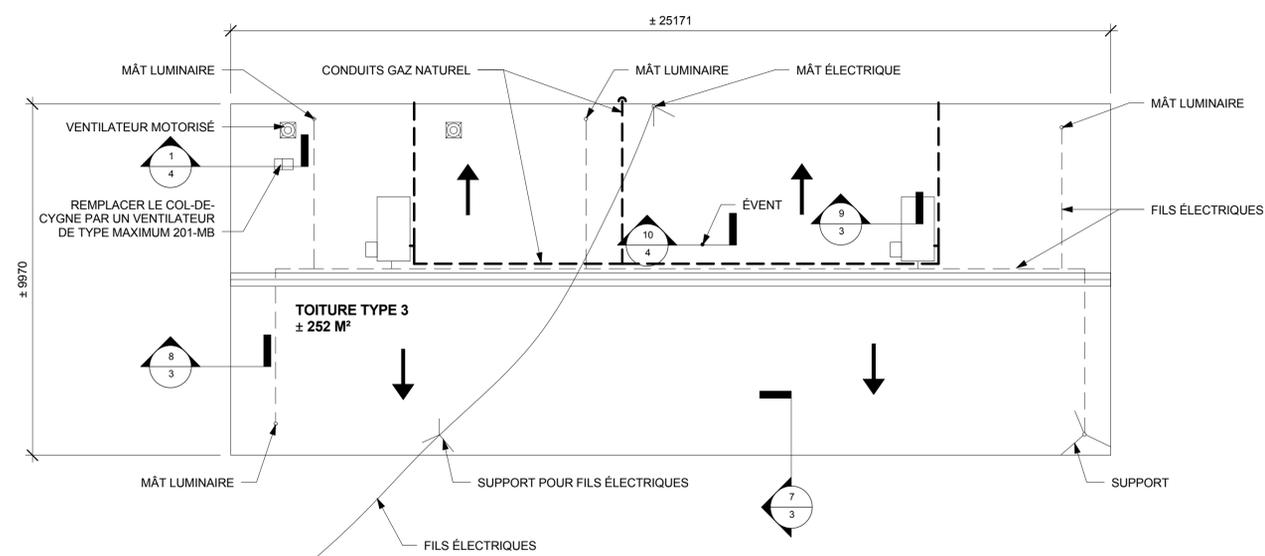
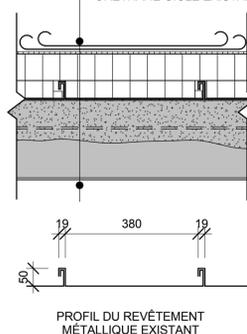
LES ENTREPRENEURS DOIVENT S'ASSURER DE DISPOSER D'UNE VERSION DES PLANS DONT L'ÉCHELLE CORRESPOND AUX DESSINS ÉMIS PAR L'ARCHITECTE POUR SOUMISSION OU POUR CONSTRUCTION. LES ENTREPRENEURS SONT ÉGALEMENT RESPONSABLES DE TRANSMETTRE LESDITS DOCUMENTS À LEURS SOUS-TRAITANTS. LES ENTREPRENEURS SONT RESPONSABLES DES ERREURS GÉNÉRÉES PAR DES MESURES PRISES SUR UN DOCUMENT EN FORMAT PDF.

CES PLANS ONT ÉTÉ CONÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE.

DROIT D'AUTEUR :
 L'ARCHITECTE DÉTIENT UN DROIT D'AUTEUR SUR CE PROJET AINSI QUE SUR LES DESSINS, DÉTAILS ET DEVIS PRÉPARÉS PAR LUI OU POUR SON COMPTE. CES DERNIERS NE PEUVENT ÊTRE DUPLIQUÉS NI MODIFIÉS POUR LA RÉALISATION D'UN AUTRE PROJET SANS SON AUTORISATION.

NOTE TOITURE TYPE 3, BÂTIMENT SECONDAIRE
 - ENLEVER TOUS LES SUPPORTS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX, SABLER, PEINDRE ET REMETTRE EN PLACE.
 - ENLEVER TOUS LES LUMINAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX ET REMETTRE EN PLACE.
 - REMPLACER L'ÉVENT PAR UN ÉVENT ISOLÉ EN ALUMINIUM.
 - PRÉVOIR LA MODIFICATION DES CONDUITS DE GAZ NATUREL (CES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS PAR DU PERSONNEL AUTORISÉ SELON LES NORMES EN VIGUEUR).
 - PRÉVOIR LE DÉPLACEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES.
 - REMPLACER LE COL-DE-CYGNE PAR UN VENTILATEUR DE TYPE MAXIMUM 201-MB.

TOITURE TYPE 3 (BÂTIMENT SECONDAIRE)
 - MEMBRANE DE FINITION EN ÉLASTOMÈRE
 - SOUS-COUCHE EN ÉLASTOMÈRE
 - PANNEAU ASPHALTIQUE 6.4 MM
 - ISOLANT RIGIDE PRÉTAILLÉ (INSÉRÉ DANS LE PROFILÉ DU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EXISTANT)
 - REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EXISTANT
 - URÉTHANE GICLÉ EXISTANT



TOITURE BÂTIMENT SECONDAIRE
 1 : 100

NO	RÉVISION	DATE	PAR
01	POUR SOUMISSION	2016-01-22	J.S.

SCEAU


LÉGENDE

 A : NUMÉRO DU DÉTAIL
 B : PAGE DE RÉFÉRENCE

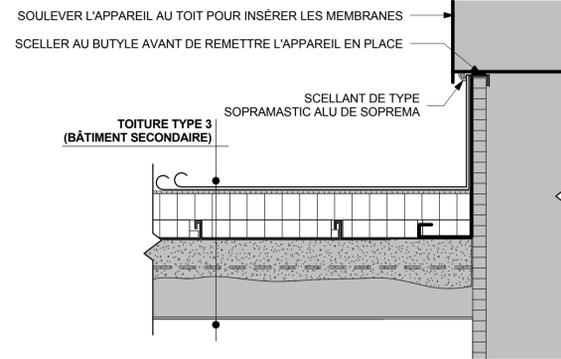

 GROUPE CONSEIL INC.

 74, rue Taschereau Est
 Rouyn-Noranda (Qc) J9X 3E4
 Tél. : 819-797-1429
 Téléc. : 819-797-4927
 www.artcad.qc.ca

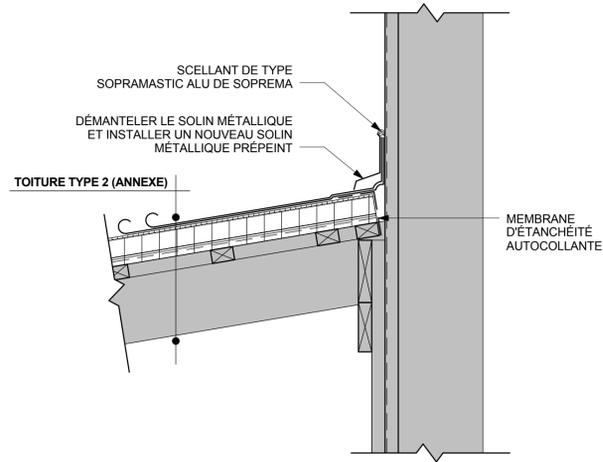
CONÇU PAR : J. SIRARD
 DESSINÉ PAR : F. BELLEAU
 VÉRIFIÉ PAR : J. SIRARD
 ÉCHELLE : INDIQUÉE
 DATE : 2016-01-19
 FICHIER : 15068-0S01.RVT

**TOITURE, BÂTIMENT
SECONDAIRE**

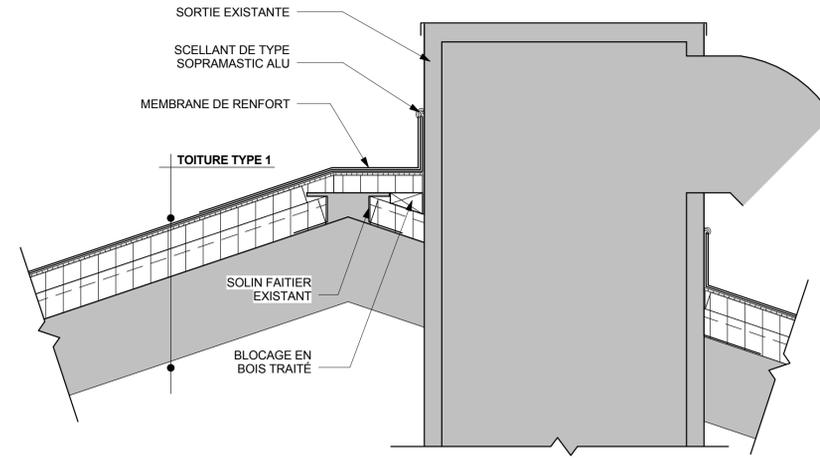
**NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION**



9
2 1:10
COUPE TYPE 9



6
1 1:10
COUPE TYPE 6



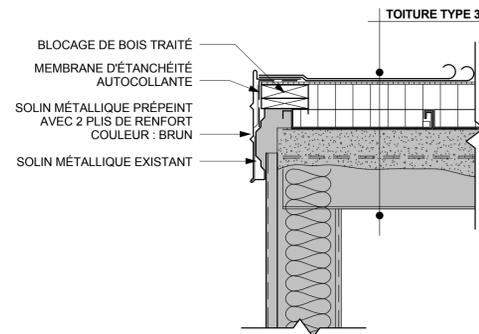
3
1 1:10
COUPE TYPE 3

NOTES :
TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

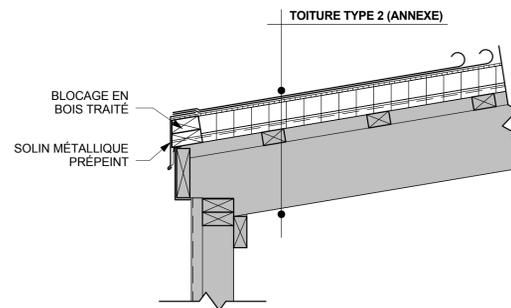
LES ENTREPRENEURS DOIVENT S'ASSURER DE DISPOSER D'UNE VERSION DES PLANS DONT L'ÉCHELLE CORRESPOND AUX DESSINS ÉMIS PAR L'ARCHITECTE POUR SOUMISSION OU POUR CONSTRUCTION. LES ENTREPRENEURS SONT ÉGALEMENT RESPONSABLES DE TRANSMETTRE LESDITS DOCUMENTS À LEURS SOUS-TRAITANTS. LES ENTREPRENEURS SONT RESPONSABLES DES ERREURS GÉNÉRÉES PAR DES MESURES PRISES SUR UN DOCUMENT EN FORMAT PDF.

CES PLANS ONT ÉTÉ CONÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

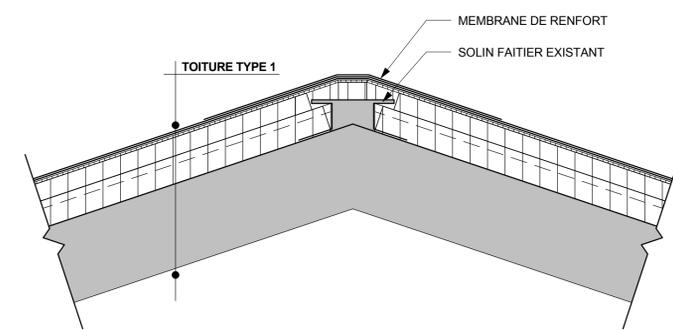
DROIT D'AUTEUR :
L'ARCHITECTE DÉTIENT UN DROIT D'AUTEUR SUR CE PROJET AINSI QUE SUR LES DESSINS, DÉTAILS ET DEVIS PRÉPARÉS PAR LUI OU POUR SON COMPTE. CES DERNIERS NE PEUVENT ÊTRE DUPLIQUÉS NI MODIFIÉS POUR LA RÉALISATION D'UN AUTRE PROJET SANS SON AUTORISATION.



8
2 1:10
COUPE TYPE 8



5
1 1:10
COUPE TYPE 5



2
1 1:10
COUPE TYPE 2

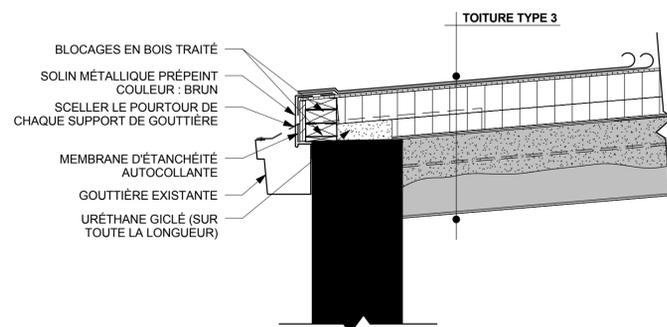
NO	RÉVISION	DATE	PAR
01	POUR SOUMISSION	2016-01-22	J.S.

SCEAU

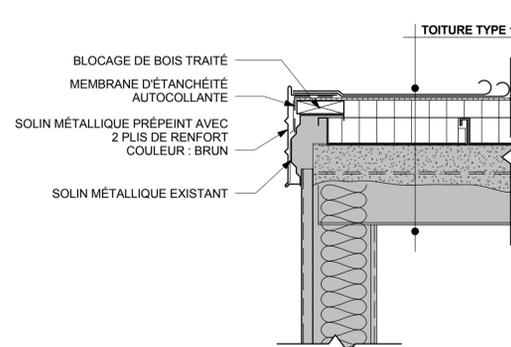
LÉGENDE

A B

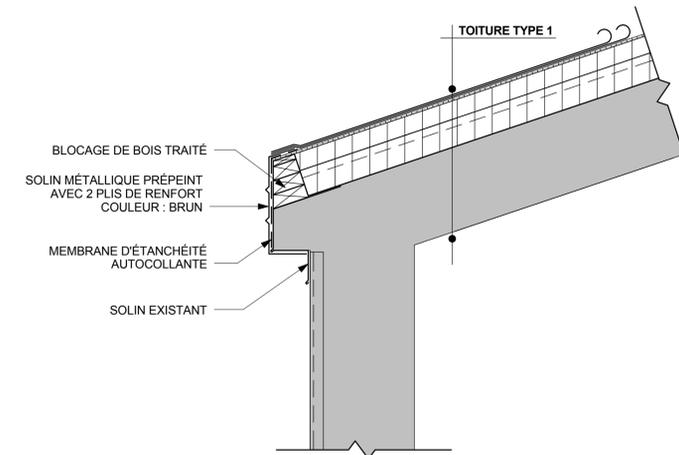
A : NUMÉRO DU DÉTAIL
B : PAGE DE RÉFÉRENCE



7
2 1:10
COUPE TYPE 7



4
1 1:10
COUPE TYPE 4



1
1 1:10
COUPE TYPE 1

ARTCAD
GROUPE CONSEIL INC.

74, rue Taschereau Est
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 3E4
Tél. : 819-797-1429
Télec. : 819-797-4927
www.artcad.qc.ca

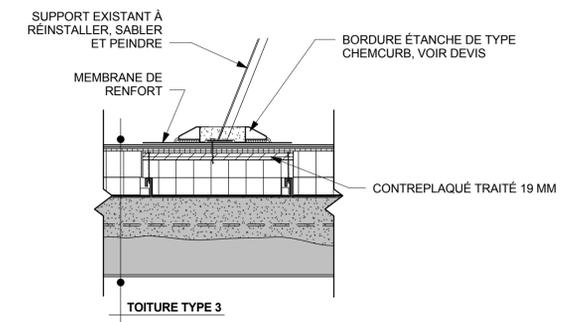
CONÇU PAR : J. SIRARD
DESSINÉ PAR : F. BELLEAU
VÉRIFIÉ PAR : J. SIRARD
ÉCHELLE : INDIQUÉE
DATE : 2016-01-19
FICHIER : 15068-0S01.RVT

DÉTAILS TYPES

NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION



BÂTIMENT SECONDAIRE




DÉTAIL DES SUPPORTS
1 : 10

NOTES :
TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT S'ASSURER DE DISPOSER D'UNE VERSION DES PLANS DONT L'ÉCHELLE CORRESPOND AUX DESSINS ÉMIS PAR L'ARCHITECTE POUR SOUMISSION OU POUR CONSTRUCTION. LES ENTREPRENEURS SONT ÉGALEMENT RESPONSABLES DE TRANSMETTRE LESDITS DOCUMENTS À LEURS SOUS-TRAITANTS. LES ENTREPRENEURS SONT RESPONSABLES DES ERREURS GÉNÉRÉES PAR DES MESURES PRISES SUR UN DOCUMENT EN FORMAT PDF.

CES PLANS ONT ÉTÉ CONÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

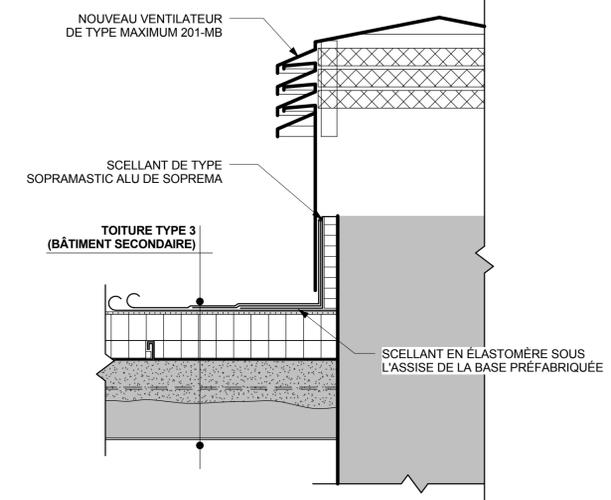
DROIT D'AUTEUR :
L'ARCHITECTE DÉTIENT UN DROIT D'AUTEUR SUR CE PROJET AINSI QUE SUR LES DESSINS, DÉTAILS ET DEVIS PRÉPARÉS PAR LUI OU POUR SON COMPTE. CES DERNIERS NE PEUVENT ÊTRE DUPLIQUÉS NI MODIFIÉS POUR LA RÉALISATION D'UN AUTRE PROJET SANS SON AUTORISATION.

NO	RÉVISION	DATE	PAR
01	POUR SOUMISSION	2016-01-22	J.S.

 A 3675 JOËL SIRARD ARCHITECTE	LÉGENDE  A : NUMÉRO DU DÉTAIL B : PAGE DE RÉFÉRENCE
---	--



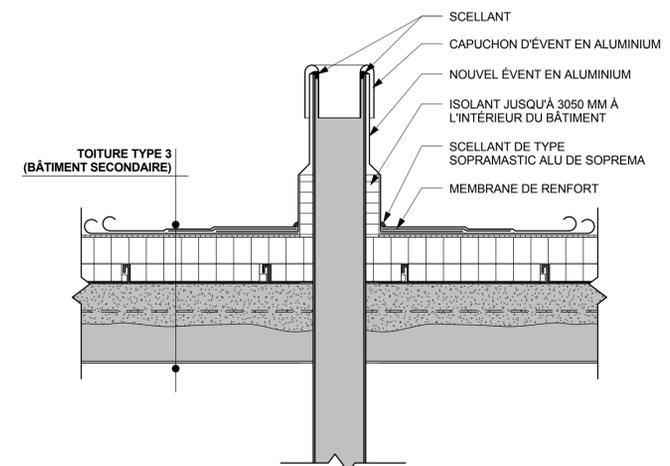
ANNEXE




DÉTAIL DE VENTILATEUR
1 : 10



ATELIER MÉCANIQUE




DÉTAIL D'ÉVENT
1 : 10


 GROUPE CONSEIL INC.


 74, rue Taschereau Est
 Rouyn-Noranda (Qc) J9X 3E4
 Tél. : 819-797-1429
 Téléc. : 819-797-4927
 www.artcad.qc.ca

CONÇU PAR : J. SIRARD
 DESSINÉ PAR : F. BELLEAU
 VÉRIFIÉ PAR : J. SIRARD
 ÉCHELLE : INDIQUÉE
 DATE : 2016-01-19
 FICHIER : 15068-0S01.RVT

DÉTAILS TYPES

**NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION**